

# L'heure du conte



**GRATUIT**



Les heures de lecture livres et de la bibliothèque

NOUVEAU

L'ATELIER DE MERCREDI 13 MAI À 10H



Inscri

« **Suivant la situation du COVID-19, toutes les activités sont présentement annulées et suspendues jusqu'à nouvel ordre.**

Les inscriptions du camp du jour sont maintenues pour le moment, la décision sera prise plus tard avec l'évolution de la situation. »

[ville.prevost.qc.ca](http://ville.prevost.qc.ca)

## LES BUS CULTURELS

VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN  
MARDI 16 JUIN - 76 \$\*  
Repas inclus  
Voir les modalités d'inscription en ligne  
Inscription avant le 5 mai  
[ville.prevost.qc.ca](http://ville.prevost.qc.ca)



## biblio à domicile

Cet hiver, profitez de ce service pour recevoir vos livres à domicile!

Ce service est offert à tous les résidents de Prévost ayant un handicap physique reconnu par une autorité professionnel pertinente ainsi qu'à tous les résidents âgés de 65 ans et plus à mobilité réduite.

Les personnes intéressées à s'inscrire à ce service peuvent contacter la Bibliothèque Jean-Charles-Des Roches au 450 224-8888, poste 6241

[ville.prevost.qc.ca](http://ville.prevost.qc.ca)

## Sécurité civile et incendie

### LA SÉCURITÉ MUNICIPALE, OU COMMENT FAIRE FACE AUX DIFFÉRENTS SINISTRES !

La sécurité civile regroupe toutes les actions et les moyens mis en place par l'ensemble de la société pour connaître les risques, prévenir les sinistres et limiter les conséquences néfastes autant sur la population que sur les biens et l'environnement.

Faites mieux face aux différents types de sinistres :

- Prenez conscience des risques présents dans votre entourage.**
  - Habitez-vous à proximité d'une entreprise à risques majeurs?
  - Votre terrain est-il susceptible d'être affecté par un glissement de terrain?
  - Votre résidence est-elle située en zone inondable?
- Soyez préparé.**
  - Quelques conserves de nourriture.
  - Quelques bouteilles d'eau.
  - Un peu d'argent comptant.
  - Une trousse d'urgence pour 72 heures.
- Soyez rapidement avisés en vous inscrivant aux alertes citoyennes au [avis.ville.prevost.qc.ca](http://avis.ville.prevost.qc.ca).**

En cas de sinistre, tous les abonnés reçoivent les messages d'urgence et les avis importants.



## VOUS SAUVER LA VIE!

**VOTRE AVERTISSEUR DE FUMÉE PEUT**

### CONSEILS ET OBLIGATIONS :

- Installez un avertisseur de fumée par étage.
- Vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.
- Changer la pile aux changements d'heure (8 mars).
- Remplacez vos avertisseurs à pile ou électriques aux 10 ans.
- Ne jamais peindre l'appareil.

### NORMES D'INSTALLATION :

- S'il est placé au mur : 4 à 12 pouces du plafond.
- S'il est placé au plafond : 4 à 12 pouces du mur.
- L'installer à 5 mètres maximum des chambres à coucher.
- Ne pas installer l'avertisseur près des cuisines ou des salles de bain pour éviter les fausses alarmes.

## VOUS ÊTES LOCATAIRES ?

Sachez que vous avez la responsabilité de changer les piles et de voir au bon fonctionnement de l'avertisseur. Par contre, c'est au propriétaire du bâtiment de fournir un appareil de détection qui remplit les normes prescrites.

